

## **Compte- Rendu du Conseil du 19/05/2021- début de séance: 19h05**

**(Date de la convocation : 12/05/2021 transmise le : 12/05/2021)**

Membres élus : 15

Présents : Mr David LEGRAND, Mr Bertrand DARMIGNY, Mr Eric WISSOCQ, Mme Sabrina CHEVALIER, Mme Sabrina LELIARD, Mr Benoist MOREAU, Mr Stéphane PAILLEAU, Mme Sylvie LEROY, Mme Virginie VERBIESE.

Absents : Mme Claude JOUANNET-LEFRANC pouvoir à Mr Bertrand DARMIGNY, Mr Johan MALLET pouvoir à Mr Eric WISSOCQ, Mme Audrina SCOCARD pouvoir à Mme Sabrina CHEVALIER, Mr Damien CHERAMY pouvoir à Mme Sabrina LELIARD, Mr Julien COLLAS pouvoir à Mr David LEGRAND, Mme Gisèle JUTEAU absente excusée non représentée.

**Désignation Secrétaire de séance** : Mme Sabrina CHEVALIER

### **Approbation du compte-rendu du 07/04/2021**

<i>POUR</i> 13	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i> Mme Audrina SCOCARD
-------------------	---------------	--

### **Réponses aux questions diverses du conseil municipal du mercredi 7 avril 2021 :**

A la question de Mme Jouanet-Lefranc : pourquoi la cour de l'école n'a-t-elle pas été déneigée pendant l'épisode neigeux ? La directrice de l'établissement a fourni la réponse suivante : C'était pour permettre aux élèves de jouer dans la neige.

### **Précision sur le rôle et les devoirs du secrétaire de séance donné par Monsieur le Maire :**

A savoir que le secrétaire de séance est chargé d'éditer le compte rendu et de le transmettre aux élus après validation du Maire. Le compte rendu est donc sous sa responsabilité.

### **24/2021 - Énergie Eure et Loir : Adhésion à la compétence "Conseil Énergétique"**

Les dépenses énergétiques des collectivités représentent une part non négligeable de notre budget de fonctionnement.

Afin de nous aider à mieux maîtriser nos dépenses et nos consommations d'énergie ainsi qu'à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, ENERGIE Eure-et-Loir a développé un service mutualisé de suivi énergétique des bâtiments publics. Des conseillers spécialisés interviennent et peuvent :

- réaliser des études énergétiques sur le patrimoine bâti des communes,
- assurer un suivi (analyse des consommations et dépenses d'énergies, identification des dérives de consommation, optimisation des contrats, proposition d'actions de maîtrise de la demande en énergie, hiérarchisation des priorités...),
- accompagner techniquement et financièrement les projets de rénovation énergétique et développer les énergies renouvelables,
- sensibiliser les élus, les agents et les utilisateurs de locaux à l'efficacité et à la sobriété énergétique.

Dans ce cadre, un partenariat sur 5 ans est proposé par ENERGIE Eure-et-Loir de manière à permettre aux communes de bénéficier d'une assistance technique durable, de les aider à construire une véritable

stratégie énergétique applicable à leur patrimoine et à solliciter des subventions dans le cadre des rénovations thermiques et énergétiques.

Le Coût annuel est de 0,70 € par habitant et par an soit 472.50 € par an.

**En accord avec ces propositions, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** l'adhésion de la commune, à la date du 1er Juin 2021, à la compétence Conseil Énergétique développée par ENERGIE Eure-et-Loir.
- **Approuve** le règlement de service élaboré à cet effet par ENERGIE Eure-et-Loir, lequel précise les modalités d'exercice de la compétence et la cotisation annuelle à la charge de la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mise au vote :

<i>POUR</i> 14	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
-------------------	---------------	-------------------

### **25/2021 : Eure et Loir Ingénierie : Adhésion à la Mission "Assistance administrative et juridique"**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de l'extension des activités d'Eure-et-Loir Ingénierie en matière d'assistance administrative et juridique.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence a été créée sous forme d'un Établissement public administratif et a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière telle que définie dans les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'administration sont désignés de manière paritaire par les collèges des communes et des EPCI et par celui des Conseillers départementaux.

En contrepartie de l'adhésion à Eure-et-Loir Ingénierie, cela ouvre droit à la collectivité adhérente :

- 2 actes et/ou projets en la forme administrative/an (Vente entre collectivités (sans seuil), transfert de biens entre anciens (nes) EPCI/communes aux nouveaux (elles) EPCI/ communes nouvelles, aliénation de chemins ruraux, régularisation de parcelles dans le domaine privé au profit du domaine public dans le cadre notamment de la mise en œuvre de plan d'alignement, convention de servitudes (de passage, d'écoulement d'eau, etc))
- le conseil juridique autant que de besoin,
- le conseil en marché public autant que de besoin (hors rédaction d'un marché),
- 2 accompagnements à la rédaction d'un marché/an inférieur à 90 000 € HT (pièces administratives seulement, les pièces techniques resteront à la charge de la collectivité). Cette prestation intègrera l'accompagnement à l'analyse des offres à savoir la relecture du rapport d'analyse des offres car l'analyse elle-même reste à la charge de chaque collectivité adhérente.

Il est à noter que cette nouvelle mission sera effective dès validation de l'adhésion auprès du Conseil d'administration.

Le siège de cette agence est à Chartres.

La commune souhaite pouvoir bénéficier de la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie et donc adhérer à cette agence. Il est précisé que le coût de cette mission pour l'année 2021 est de 0,80€/hab DGF. Pour information, au-delà de 2 actes et / ou projets liés au foncier prévus dans le cadre de la cotisation annuelle, l'acte supplémentaire est facturé à 600 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- DÉCIDE d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de l'assistance administrative et juridique,
- APPROUVE les statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- S'ENGAGE à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une participation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration

Mise au vote

<i>POUR</i> 14	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
-------------------	---------------	-------------------

**26-2021 : Le Chaudron Gaulois : Droit de préemption**

Le Maire rappelle que, par délibération du Conseil Municipal du 14/01/2021 (délibération 7/2021) la commune avait instauré un droit de préemption sur la parcelle numérotée C509- 3 place de l'église- 28800 Le Gault Saint Denis correspondant au bâtiment "Le Chaudron Gaulois"; Les propriétaires ont mis le bien en vente à 150 000 euros.

Le prix étant supérieur à 70 000 euros, la commune a déposé le 11/03/2021 une demande d'estimation auprès du service des domaines. L'avis du domaine est parvenu le 19/03/2021 pour un montant de 160 000 euros.

Au regard des travaux pour une éventuelle rénovation et remise aux normes (énergétique, thermique et accessibilité...), le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, DÉCIDE de ne pas maintenir le droit de préemption et de ne pas se porter acquéreur pour ce bâtiment, le Maire est chargé d'en informer les propriétaires.

Mise au vote

<i>POUR</i> 11	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i> Mme Audrina SCOCARD/ Mr Johan MALLETT/ Mme Claude JOUANNET-LEFRANC
-------------------	---------------	---

**27-2021 : Budget Principal : DM N°1 - Correction des Restes à réaliser au 1641 (remboursement Capital des emprunts)**

Suite au vote du budget commune 2021 il est nécessaire d'apporter une correction par une décision modificative au chapitre 1641 de la section d'investissement – dépenses.

Les comptes du chapitre 16 ne sont pas à reprendre dans les restes à réaliser.

<i>Chapitre</i>	<i>BP 2021 VOTÉ</i>	<i>correctif</i>	<i>BP 2021 modifié</i>
1641- RAR	731,30	-731,30	0
1641- 2021	30 268,70	+731,30	31 000
TOTAL	31 000	0	31 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la décision modificative N° 1 au Budget Principal 2021.

Mise au vote

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
14		

**28-2021 : Budget Assainissement : DM N°1- Correction des Restes à réaliser au 1641 (remboursement Capital des emprunts)**

Suite au vote du budget assainissement 2021 il est nécessaire d'apporter une correction par une décision modificative au chapitre 1641 de la section d'investissement - dépenses.

Les comptes du chapitre 16 ne sont pas à reprendre dans les restes à réaliser.

<i>Chapitre</i>	<i>BP 2021 VOTÉ</i>	<i>correctif</i>	<i>BP 2021 modifié</i>
1641- RAR	1005,40	-1005,40	0
1641- 2021	24 994, 60	+1005,40	26 000
TOTAL	26 000	0	26 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la décision modificative N° 1 au Budget Assainissement 2021.

Mise au vote

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
14		

**29-2021 : Subventions aux associations**

Après avoir rappelé le soutien technique apporté aux associations : mise à disposition et entretien des infrastructures, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité d'accorder les subventions aux associations en 2021 comme suit :

- Club de l'amitié : 200 €
- Anciens Combattants Prisonniers de Guerre (A.C.P.G.) : 200 €

- Amstramgram : 100 €
- La Gauloise : 350 €
- Familles Rurales : 200 €
- GAUMESVIT : 150 €
- Téléthon : 15 €
- La Prévention Routière d'Eure-et-Loir : 15 €
- Association Autisme Eure et Loir : 100 €
- L'Association Neuro Psy Infanto Juvénile de Bonneval : 15 €
- Ligue contre le Cancer : 15 €

De plus, le Conseil Municipal, DÉCIDE, d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € pour 2021 à l'association Familles Rurales pour aider au redémarrage du centre de loisirs.

***Le montant total des subventions aux Associations pour 2021 est de 1 560€ qui sera intégré au Budget Principal 2021, au compte 6574.***

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, APPROUVE ce montant et AUTORISE le Maire à mandater ces dépenses***

Mise au vote

<i>POUR</i> 13	<i>CONTRE</i> Mme Claude JOUANNET-LEFRANC	<i>ABSTENTION</i>
-------------------	--	-------------------

### **30-2021 : Communauté de Communes du Bonnevalais : Attribution de compensation 2020**

Le Conseil Communautaire du 08/04/2021 par délibération n° 61/2021 a fixé des attributions de compensation 2020 au regard des conclusions de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées); la commune du Gault St Denis percevra au titre de l'année 2020 une attribution de compensation d'un montant de 31 222 €. Il nous est demandé de valider ce montant pour 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote et approuve à la majorité le montant de l'attribution de compensation positive 2020 pour un total de 31 222 Euros.

Mise au vote

<i>POUR</i> 13	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i> Mme Claude JOUANNET-LEFRANC
-------------------	---------------	--

**Fin de séance à 19h55**